

## Compte-rendu du conseil d'administration du 11 avril 2022

Sous forme de visio conférence

### Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature, Université de Nantes, *pouvoir de Leszek Brogowski*

Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Université de Nantes

Benoit Careil, adjoint culture ville de Rennes

Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne

Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne

Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art & esthétique, Université Rennes2, directeur PUR

Tristan Jezequel intervenant musique, coordonnateur musiques traditionnelles, *pouvoir de Rosine Nadjar*

Anne-Sophie Lamberthon conseillère régionale Région Pays de la Loire

Béatrice Macé, vice-présidente en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle, Région Bretagne,

Sophie Mège-Cocheril, conseillère DRAC Pays de la Loire

Franck Nicolon, conseiller régional, Région Pays de la Loire

René Phalippou, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire

Chantal Remoué, conseillère DRAC Pays de la Loire

Camille Sonrier, chargée RH et paie, suppléante représentante du personnel permanent

Réza Salami, conseiller délégué à la culture et aux équipements culturels, Brest Métropole

### Membres titulaires excusés

Edwige Audon, adjointe au directeur du département danse, représentante du personnel permanent

Leszek Brogowski, vice-président Université Rennes 2, professeur de philosophie de l'art, vice-président culture, université, *pouvoir donné à Françoise Rubellin*

Isabelle Chardonner, directrice, DRAC Bretagne

Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes

Olivier David, vice-président en charge de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche Région Bretagne

Nicolas Dufetel, adjoint à la culture et au patrimoine, ville d'Angers

Marc Le Bourhis, directeur, DRAC Pays de la Loire, *pouvoir donné à Chantal Remoué*

Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes, Région Pays de la Loire

Rosine Nadjar, intervenante danse *pouvoir donné à Tristan Jezequel*

### Membres suppléants excusés

Audrey Balavoine, intervenante danse

Samia Sultani-Vigneron déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche, Région Pays de la Loire

Aymeric Seassau, délégué à la culture, Ville de Nantes

## Et en présence de

Jean-François Bertrand pour la Région Bretagne, adjoint au directeur, chef du service arts et développement territorial, direction de la culture, Région Bretagne  
Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale  
Maurice Courchay, directeur du département danse  
Marc Clériveret, directeur adjoint du département musique  
Taoufik Ligali, renfort du CDG35 sur le poste de responsable administrative et financière

## **I - COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS**

### **1 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, passe la parole à la directrice générale de l'établissement. Catherine Lefaix-Chauvel précise que le compte de gestion est un document élaboré par le payeur régional qui est l'agent comptable de l'EPCC. Elle confirme l'exacte conformité des comptabilités tenues par l'ordonnateur des dépenses et par le payeur régional des Pays de la Loire. Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, avant de soumettre le vote du compte de gestion aux administrateurs, précise que Didier Sébilleau a quitté ses fonctions, il n'est à ce jour pas encore remplacé.

Adoption à l'unanimité du compte de gestion.

### **2 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, passe la parole à Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale de l'établissement. Cette dernière précise que le compte administratif est la comptabilité de l'ordonnateur ; ce document présente le résultat de l'exercice 2021 par section (investissement et fonctionnement). Il permet, d'une part, de faire le point sur les réalisations 2021 en lien avec les crédits ouverts et votés par assemblée délibérante au budget primitif 2021 et constate, d'autre part, les résultats de l'exercice 2021 affectés au budget suivant.

*Arrivées de René Phalippou et Chantal Remoué.*

La directrice générale de l'établissement fait état d'un résultat de clôture de fonctionnement de 307 889.10€ et d'un résultat de clôture d'investissement de 50 108.87€. Béatrice Macé, vice-présidente en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle Région Bretagne, tient à préciser qu'il convient de distinguer le résultat de l'exercice du résultat de clôture, le premier étant pour l'année 2021 déficitaire.

Adoption à l'unanimité

### **3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021**

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur passe la parole à Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale de l'établissement. Cette dernière précise que l'assemblée délibérante doit affecter le résultat de l'exercice. La directrice générale de l'établissement propose d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 307889.10€ à la section de fonctionnement 2022 et le résultat de clôture en investissement de 50108.78€ à la section d'investissement.2022.

Il est précisé que l'on affecte le résultat de l'exercice 2021 au budget 2022.

Vote à l'unanimité.

### **4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :**

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, rappelle que le budget primitif n'a pas été voté lors du dernier conseil d'administration du 31/03/2022, les administrateurs ayant demandé de présenter un budget primitif 2022 qui ne reprend pas l'ensemble des réserves financières de l'établissement.

L'hypothèse qui a été retenue lors de la réunion de travail du vendredi 08 avril réunissant les deux DRACs et les deux régions est celle d'une construction budgétaire qui prévoit 60K€ de réserves en dépenses imprévues. Françoise Rubellin précise que les nouvelles charges depuis deux années auxquelles l'établissement doit faire face s'élèvent à 204K€ (assurance statutaire, refacturation des fluides, agents de sécurité du site de Rennes, contrôle Urssaf, renfort RH). Les propositions de pistes d'économies pour le budget 2022 s'élèvent à 39K€ sur le chapitre 011 "charges à caractère générale" (sécurité du bâtiment rennais 10K€, maintenance 7K€, frais de colloque 5K€, fluides 14K€...) et des propositions d'économies de 221K€ sur le chapitre 012 "charges de personnel" expliquées notamment par la restructuration du département musique à compter de septembre 2022 (passage de 9 coordonnateurs à 4 coordonnateurs - 9.5K€ en 2022 et -33K€ en 2023; non

renouvellement du poste de directeur à compter du 31/08/2022 dont les missions vont être transférées vers les coordonnateurs - 29K€ en 2022 et -88K€ en 2023; suppression des heures hors maquette -11K€ en 2022 et -40K€ en 2023; diminution des locations immobilières en favorisant les partenariats -1.5K€). Les DRACs s'interrogent sur l'équilibre et les différents pôles danse et musique au regard du nombre des étudiants et des diplômes proposés (5 parcours en musique et 2 en danse).

Maurice Courchay, directeur du département danse, précise que le département danse a vu son projet pédagogique nouvellement habilité par la DGCA et validé à nouveau par l'inspection pour une durée de 5 ans. Maurice Courchay précise également que le département musique s'articule autour d'une direction et 4 coordonnateurs alors que le département danse s'organise avec 3 personnes dont 1 directeur, une adjointe qui est professeure d'enseignement artistique et une assistante. Maurice Courchay précise également que le département danse travaille sur une optimisation de 15K€ pour l'année 2022-2023. Stéphanie Carnet, conseillère à la DRAC Bretagne, précise la nécessité d'informer les administrateurs concernant le remplacement du directeur du département musique dans les mois à venir.

Catherine Lefaix-Chauvel partage avec les administrateurs la liste des nouveaux outils à mettre en place dans le cadre du plan de maîtrise du budget :

- Un outil de suivi de la trésorerie hebdomadaire qui permettra d'alerter en cas d'une trésorerie inférieure à 150K€
- Un outil de suivi de l'exécution budgétaire par article partagé en codir et en réunion d'équipe avec les agents en réunion d'équipe
- Une comptabilité d'engagement qui est une obligation réglementaire permettant de suivre avec plus de précision les dépenses

La directrice générale précise que le budget 2022 est un budget serré qu'il conviendra de suivre avec attention.

René Phalippou, directeur adjoint à la DRAC Pays de la Loire, précise que les coûts en ressources humaines et notamment ceux relatifs au renfort du responsable administratif et financier, compte tenu des incertitudes, doivent être provisionnés et absorbés. Camille Sonrier, représentante du personnel permanent, précise que l'assurance statutaire contractée par l'établissement permet de compenser les absences des agents permanents. Monsieur Phalippou, attire l'attention également sur les fluides qui ont connu une forte augmentation ces dernières années, ces dépenses doivent constituer un point de vigilance. Sur le point particulier des fluides et des coûts de sécurité engendrés par l'occupation du bâtiment du Blosne par le Pont Supérieur, Françoise Rubellin, présidente de l'établissement, interpelle Benoît Careil, représentant de la Ville Rennes. Benoît Careil rappelle que la règle de la Ville de Rennes est de facturer les coûts énergétiques aux occupants des locaux afin de les responsabiliser et de les sensibiliser sur la question des coûts énergétiques. Quant aux problématiques de sécurité du bâtiment rennais, Benoît Careil se propose d'interroger la direction de la culture ainsi que la direction du conservatoire avant d'apporter une solution. Catherine Lefaix-Chauvel, directrice du Pont Supérieur précise que le bâtiment est à énergie positive, le coût des fluides devrait être moins onéreux qu'à Nantes.

Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe à la DRAC Bretagne, remercie le travail d'analyse budgétaire mené et félicite la proposition de mise en place d'outils de suivi qui rassurent les administrateurs. Elle précise que le travail d'amélioration et de présentation budgétaire doit être poursuivi, travail indispensable aux administrateurs dans leurs prises de décisions. Cécile Duret-Masurel précise également que les pistes d'économies envisagées pour l'année 2023 sont pour certaines hypothétiques ; ainsi, il conviendra de mettre en place un suivi régulier entre les différents partenaires publics afin de contenir les crédits inscrits au budget primitif. Françoise Rubellin, présidente de l'établissement, en profite pour remercier Thierry Chevalier, contrôleur de gestion à la DRAC Pays de la Loire, pour son aide de présentation et de clarification des informations financières et budgétaires dans un souci de sécurisation de gestion. René Phalippou, directeur adjoint de la DRAC Pays de la Loire, propose la mise en place d'un groupe technique permettant aux contrôles de gestion des différents partenaires publics de s'assurer de manière continue de la bonne gestion de l'établissement, il propose également de solliciter, afin d'instaurer une meilleure traçabilité budgétaire, l'inspection générale des affaires culturelles et comparer le Pont Supérieur avec les autres établissements publics de coopération culturelle du secteur de l'enseignement supérieur culture spectacle vivant.

Anne-Sophie Lamberthon, conseillère régionale de la Région Pays de la Loire, remercie le travail présenté par l'établissement, elle souligne également les points de vigilance pour l'exercice budgétaire 2022 et 2023 compte tenu des incertitudes. Cette rigueur de gestion installée est primordiale, la Région Pays de la Loire souhaiterait qu'un point trimestriel soit mis en place afin d'être informée des éventuels écarts de gestion. Sur le point des fluides, notamment pour les locaux à Nantes, Anne-Sophie Lamberthon est navrée que la Ville de Nantes ne

soit pas présente ce matin. Elle demande si la réorganisation du département musique aura une incidence sur l'accueil des étudiants ? Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, souligne la coexistence de plusieurs esthétiques, l'objectif du département musique sera de recruter des candidats musiciens qui ont un profil musical interdisciplinaire et un profil transversal favorisant les échanges musique et danse.

Béatrice Macé, vice-présidente de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique à la région Bretagne, remercie le travail fourni garant de la pérennisation du Pont Supérieur. Elle souligne la transparence budgétaire, la mise au point d'outils qui permet de consolider la trajectoire de l'établissement et d'instaurer un climat de sérénité. Maurice Courchay, directeur du département danse, rappelle que la transversalité a toujours existé au sein de l'établissement. Elle est toujours d'actualité puisque prochainement une semaine de rencontre entre les étudiants musiciens et danseurs est prévue mais qu'elle n'est pas sans incidence budgétaire compte tenu de l'éloignement géographique des étudiants. Concernant la pluridisciplinarité, Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale de l'établissement, confirme l'idée de recruter des candidats ayant un projet artistique mieux défini avec un degré d'autonomie dans la réalisation de leur projet artistique plus important favorisant un taux d'encadrement à la baisse. Marc Clérvet, directeur adjoint au directeur du département musique, confirme, dans le cadre de l'accréditation le ministère, qu'il a été demandé au département musique de travailler sur le projet pédagogique avant même la mise en place de la nouvelle maquette pédagogique ; aujourd'hui le projet pédagogique est axé sur la transversalité, le recrutement d'étudiants autonomes et le rapprochement musique et danse pour le Diplôme d'Etat.

Françoise Rubellin soumet au vote de l'assemblée le budget primitif 2022, le budget primitif 022 est voté à la majorité sous réserve de la mise en place d'un suivi budgétaire trimestriel avec les partenaires publics.

Franck Nicolon, représentant de la Région Pays de la Loire, s'abstient compte tenu de son arrivée tardive.

#### **5 - CREATIONS DE 2 POSTES DE REDACTEURS A TEMPS NON COMPLET**

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont Supérieur, informe les administrateurs que ces créations de postes ne sont pas des créations sèches car l'établissement supporte le coût de ces dépenses pédagogiques sous la forme de vacances.

Elle précise également que la proposition initiale était de créer des postes de catégories A, ceux-ci ont été requalifiés en catégorie B.

Vote à l'unanimité.

#### **6 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS**

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont Supérieur, informe les administrateurs que le vote de cette délibération ne répond pas à une obligation légale mais qu'elle est exigée par la paierie régionale pour le versement des traitements des agents contractuels embauchés sur des emplois non permanents (renfort).

La directrice informe également les administrateurs que le service juridique du centre de gestion a confirmé que la mention des dates n'était pas obligatoire.

Stéphanie Carnet, conseillère à la DRAC Bretagne, interpelle la directrice générale sur la suppression d'un poste d'adjoint administratif initialement inscrit à l'ordre du jour du conseil d'administration soumis aux votes le 31/03/2022. Il est précisé qu'il s'agit d'un remplacement d'un renfort suite à la démission de la personne recrutée à la rentrée 2021 sur le poste d'accueil du site de Nantes, il s'agissait d'une information puisque la période concernée par le recrutement n'est plus d'actualité.

Vote à l'unanimité

#### **7 - TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, soumet aux votes des administrateurs le tableau des effectifs mis à jour des créations de postes précédemment votées par les administrateurs.

Adoption à l'unanimité

### **II - MISSIONS & ACTIVITES DU PONT SUPERIEUR**

#### **1 – PLAN DE FORMATION DES AGENTS PERMANENTS**

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, affiche la diapositive relative au plan de formation des agents permanents.

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale de l'établissement, précise que la présentation du plan de formation ne fait pas l'objet d'un vote, seule sa présentation à l'assemblée est une obligation. Ce plan a été présenté au groupe technique du centre de gestion 44 le 29/03/2022 qui a émis un avis favorable. L'objectif est de déterminer un programme prévisionnel chiffré, programme pris en compte dans le budget prévisionnel

2022, afin de garantir l'adéquation entre les évolutions des emplois et les projets de l'établissement dont notamment les formations obligatoires telles que celles liées à l'hygiène et sécurité. C'est le fruit des souhaits émis lors des entretiens professionnels ; ces souhaits de formations ont fait l'objet d'un arbitrage notamment pour les formations non obligatoires afin de respecter l'enveloppe budgétaire dédiée. Pour information, l'enveloppe dédiée à la formation s'élève à 4K€ entre 2022 et 2021 ce qui signifie que certaines demandes de formations ont été refusées.

## **2 - PARTENARIATS AVEC LE PONT SUPERIEUR**

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, passe la parole à Maurice Courchay, directeur du département danse. Maurice Courchay souligne que certains partenariats existent depuis longtemps notamment avec le CREN (laboratoire de recherche de l'éducation de l'université de Nantes). Dans le cadre du projet de recherche POEMS « Pédagogie Ouvre Enseignement Médiation Sensible », le partenariat LPS/CREN/CCN a été renforcé. De plus, il existe un fort partenariat avec l'Education Nationale depuis plusieurs années mais également avec différentes structures nationales et territoriales qui accueillent les étudiants dans le cadre du tutorat favorisant l'insertion professionnelle des étudiants. Malheureusement le partenariat avec le festival Waterproof n'existe plus cette année compte tenu des coûts importants qu'il génère toutefois le CCNRB reste un partenaire important.

Françoise Rubellin, présidente du Conseil d'Administration, précise que les étudiants sont présents au niveau national et international grâce aux partenariats y compris avec les mobilités Erasmus. Marc Clérvet, adjoint au directeur du département musique, rappelle que la cartographie a été rendue possible dans le cadre de l'accréditation et la nouvelle maquette qui exigeait de dresser la liste de partenariats existants. Concernant Erasmus, depuis 2022 l'établissement a de nouveau une capacité à recevoir et envoyer des étudiants de manière active avec une reconnaissance au niveau européen avec Erasmus+, à ce jour on recense 10 étudiants qui souhaitent intégrer le Pont Supérieur et 4 étudiants qui souhaitent partir à l'étranger. Catherine Lefaix-Chauvel, directrice de l'établissement, indique aux administrateurs que l'établissement est beaucoup sollicité pour nouer des partenariats avec les structures professionnelles, le prochain partenariat envisagé est avec l'ensemble Sillages (ensemble de musique contemporaine conventionné Bretagne)

Françoise Rubellin, présidente de l'établissement, en profite pour confirmer aux administrateurs la tenue de Treuzkas le 10 novembre 2022 au PNRV (pôle numérique Rennes Villejean, Université Rennes 2) contrairement à 2021 où l'évènement a été annulé en raison de la pandémie de covid 19. Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art & esthétique, directeur des PUR, tient au partenariat entre le Pont Supérieur et l'université de Rennes, il tient à participer aux expérimentations du pratique et du théorique entre les deux établissements.

Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Université de Nantes, est heureuse des partenariats de l'établissement et plus particulièrement entre le CREN et le Pont Supérieur.

## **3 - QUESTIONS DIVERSES**

Françoise Rubellin, présidente de l'établissement passe la parole à Camille Sonrier, représentante du personnel permanent.

Camille Sonrier interroge la présidente et la directrice générale sur la suppression du projet de délibération sur la création du poste de coordinateur technique à temps complet au département musique initialement proposée au conseil d'administration du 31/03/2022. Elle souligne la nécessité de ce poste pour le bon fonctionnement et la stabilité du département musique. Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale de l'établissement, précise que le besoin existe ; ce poste est aujourd'hui financé par l'intermédiaire d'une mission temporaire. Elle précise également que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022, à terme et en concertation avec les directeurs du département musique, l'idée est de vérifier la consommation des crédits au chapitre 012 "charges de personnel" avant de proposer le cas échéant une création du poste à 80%. Elle précise également que le recrutement direct d'un agent est moins onéreux que de contractualiser avec la mission temporaire du centre de gestion.

Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne, souhaite préciser que le groupe technique comprend les deux DRACs, les deux régions et les deux villes ; ce groupe technique devra se réunir en amont de la tenue des conseils d'administration mais aussi de façon trimestrielle afin de suivre la maîtrise budgétaire de l'établissement.

La Présidente du conseil d'administration du Pont Supérieur, Françoise Rubellin clôt le conseil d'administration. La séance est levée à 11heures.